

Lors du CSE du 10 avril 2024, la direction a présenté les résultats financiers 2023.

RESULTATS 2023

Le CA a progressé de **5,2 %** par rapport à 2022 et atteint **836,20 millions €**. Le chiffre d'affaires du pôle GMS progresse de presque **27 millions € sur un an**.

Répartition C.A. par pôle d'activité en M€ :

	2022	2023
GMS France	679,6	705,7
International	77,1	83,9
Ventes avec services	30,5	36,9
Activités annexes	7,6	9,7
TOTAL	794,8	836,2

Éléments du compte de résultat :

En Millions €	2023	2022
Chiffre Affaires	836,2	794,8
Résultat opérationnel courant*	23,0	15,0
Résultat Net consolidé	10,3	2,4
Endettement Nette	74,9	104,1
Trésorerie de clôture	164,2	107,7

*Le résultat opérationnel courant traduit les gains que l'entreprise génère grâce à son activité.

Ces éléments sont issus du rapport 2023 publié par l'entreprise et disponible sur le site internet de l'entreprise : <https://www.fleurymichon.fr/nos-resultats>



INTERESSEMENT – PARTICIPATION

Lors de la réunion de CSE du 17 avril, la direction a communiqué les montants des primes de participation et d'intéressement, pour un salarié à temps plein et présent toute l'année 2023 :

Participation : chaque salarié à temps plein, présent toute l'année, touchera un montant maximum de **1459,78 € brut**.

La CFDT se félicite d'être à l'origine de ce montant. Or, la vérité est tout autre : le montant est issu d'une formule de calcul qui s'impose à l'employeur, conformément à l'article L3324-1 du code du travail. **La CFDT n'y est donc pour rien.**

Intéressement UES : chaque salarié à temps plein, présent toute l'année, touchera un montant maximum de **175,28 € brut**.

Contrairement à la participation, la CFDT peut se vanter d'être à l'origine de ce montant minimaliste. En effet, cette somme est issue de l'accord d'entreprise qu'elle a signé, dont la direction a bien pris soin de choisir les critères de déclenchement, pour ne pas partager équitablement les richesses créées par les travailleurs.

Intéressement groupe : chaque salarié à temps plein, présent toute l'année, touchera un montant maximum de **0 € brut !!!**



Le critère de déclenchement pour l'intéressement groupe est de **1,3%** de la marge nette.

Or, la direction par son jeu de manipulations des chiffres, s'est assurée une marge nette de **1.265%** pour ne pas déclencher le partage de cette prime !!!

De plus, la prime partage de la valeur versée en novembre 2023, a impacté le résultat net du groupe et donc, la prime d'intéressement qui en découle.

La CGT avait proposé de se baser sur la trésorerie comme critère de déclenchement de la prime d'intéressement groupe. Si elle avait été suivie par les autres O.S. et la direction sur cet élément, chacun d'entre nous aurait bénéficié d'environ 1500 € de prime supplémentaire au titre de l'intéressement groupe.

L'accord dont dépend ces montants date de fin 2021. La CGT ne l'avait pas signé car elle avait jugé cet accord défavorable aux salariés. Le faible niveau des primes d'intéressement démontre que le syndicat avait raison.

Cet accord sera de nouveau négocié sur le deuxième semestre 2024. La CGT sera force de proposition pour que ce futur accord impose un meilleur partage des richesses.

DIVIDENDES

Compte tenu de ces bons résultats, le conseil d'administration proposera aux actionnaires un dividende à 1,30€, au lieu de 1,20€ l'année précédente, **soit une augmentation de 450 000 € pour un montant total de redistribution pour les actionnaires de 5 450 000 € !**



Une fois de plus, la direction fait le choix de rémunérer généreusement les actionnaires au détriment des salariés !!!

AUGMENTATION DES DIVIDENDES : +8,5 %

AUGMENTATIONS GENERALES : +3,7 %

Si la direction a pu communiquer ces résultats positifs pour l'année 2023, à savoir C.A. en hausse, amélioration des profits, baisse de l'endettement, c'est grâce aux efforts imposés à l'ensemble des travailleurs du groupe.

Ces chiffres, communiqués par l'entreprise, démontrent la malhonnêteté dont a fait preuve la direction lors des NAO. Contrairement à ce qu'elle voulait nous faire croire, l'entreprise n'aurait aucune difficulté pour augmenter tous les salaires mensuels de 200 €



Salariés, mobilisons-nous et créons le rapport de force nécessaire pour obtenir une réouverture des NAO, afin que le fait de vivre dignement de nos salaires ne soit pas réservés exclusivement à nos cadres dirigeants.



Syndiquez-vous :
cgtfleuryrichon.reference-syndicale.fr

